

CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 17 DECEMBRE 2025 – 18 h 00

Chambéry-Grand Lac économie

A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC

PROCES-VERBAL

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Étaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Martine BERNON – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 19

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 11/12/2025

ORDRE DU JOUR

Un temps de réflexion a été organisé de 18 h 00 à 19 h 00 sur le bilan de l'action de Chambéry-Grand Lac économie sur le mandat écoulé et sur les possibilités d'évolutions des missions du Syndicat.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Institutions :

La désignation d'un suppléant pour chaque membre titulaire permettrait de faciliter l'atteinte du quorum et le suivi des dossiers pour les suppléants.

- Statuts – principes de fonctionnement :

L'article 2 des statuts portant sur l'objet du Syndicat serait à clarifier, notamment concernant les interventions en zones commerciales et l'entretien des PAE existants.

- Commission : la création de commissions par pôle serait à envisager.
- Relations avec les Communes

Les actions de communication vers les Communes pourraient être renforcées (relevé de décisions, visite régulière sur les territoires, ...).

- Foncier

Le principe d'une commission à CGLE statuant dans un délai court sur les opportunités d'acquisitions foncières à long terme serait à reconduire.

L'évolution du contexte économique sur le mandat 2020-2026 a conduit à un allongement des délais de commercialisation et à une augmentation du coût du stock foncier.

Le prix des terrains pourrait être un levier pour relancer les commercialisations.

Le fonds de réserve foncière mis en place par CGLE nécessitera d'être complété par d'autres outils de portage adaptés.

- Economie à visée régénérative.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 22 octobre 2025.

Finances :

Délibération N° C25-83

Sur proposition de Olivier ROGNARD, vice-président :

Débat d'orientation Budgétaire 2026.

Olivier ROGNARD, vice-président, rappelle que les articles L2312-1 et L 5711-1 du CGCT rendent obligatoire pour Chambéry-Grand Lac économie la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

Les éléments d'orientation budgétaire sur lesquels la commission des finances a travaillé lors de sa réunion du 5 décembre 2025 sont donnés en annexe.

1) Eléments de contexte

On observe depuis le début d'année 2025 une diminution des réponses aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que des demandes de réservation de terrains. Parallèlement la durée moyenne du processus de commercialisation augmente, atteignant désormais cinq ans entre le premier contact et la signature définitive.

Le flux entrant en hôtel d'entreprises est en légère baisse, il est de 80 % en septembre 2025.

La demande d'accompagnement des créateurs d'entreprises est, quant à elle, en hausse.

Face à ces tendances liées au contexte national et international, source d'incertitude pour les entreprises, Chambéry-Grand Lac économie a mis en place plusieurs actions : report du lancement des opérations d'aménagement (Montagnole, Les Coutres), rencontre des établissements bancaires pour anticiper les difficultés de remboursement d'emprunt, adaptation des cahiers des charges et des PLUI, ajustement des prix du foncier, animation la concurrence entre promoteurs, mobilisation des opérateurs publics comme Cristal. La capacité d'accueil des programmes d'accompagnement des créateurs a été augmentée pour répondre à la demande.

2) Cadrage et enjeux

Dans un contexte budgétaire contraint, les communautés d'agglomérations ont, en 2023, réduit de 2 % leur contribution de fonctionnement à Chambéry-Grand Lac économie la portant à 3 307 000 €. Le montant de cette contribution est resté constant depuis.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 est bâti dans le respect de ce cadrage.

Les orientations budgétaires 2026 seront guidées par les enjeux suivants :

- Accompagner la **dynamique de création d'entreprises**,
- Mener à terme les **travaux d'aménagement lancés** : *Cassine, Giratoire de Pont Pierre, Savoie Technolac équipements mobilité, Giratoire de la Françon, Sources fin équipement mobilité*,
- Conclure les **études et procédures en cours** : *Les Coutres – DUP Savoie Hexapôle 5*,
- Accompagner les opérations sur terrains des communes ou agglomérations
- Poursuivre la constitution de réserve foncière orientée **requalification**,
- Anticiper la gestion de la **dette** au regard du **rythme de commercialisation**,
- Conserver un **patrimoine bâti compétitif**,
- Remplacer le serveur informatique.

3) Les masses budgétaires estimées

Au Budget Général :

La section de fonctionnement est principalement impactée par la hausse des dépenses RH liée à une proposition de renforcer les actions de l'incubateur.

Les dépenses de gestion représentent un volume de : **2 686 K€** dont :

- Ressources humaines : **1 495 K€**

L'enjeu d'accompagner la dynamique de création d'entreprises se traduit par la proposition de créer un emploi pour renforcer l'équipe de l'incubateur. Cette proposition conduit à une évolution de + 5% du poste de dépenses RH.

- Plan d'actions : **503 K€**

Les prévisions de dépenses du plan d'action 2026 sont en baisse par rapport à 2025, la diminution des prévisions de recettes affectées au financement de l'accompagnement à la création d'entreprises conduit toutefois à une augmentation du besoin de financement du plan d'action.

Les dépenses liées à l'aménagement intègrent une enveloppe de 55 K€ pour les besoins d'études identifiés en cours d'année et de 45 K€ pour les dépenses récurrentes liées aux mesures compensatoires du PAE Landiers Ouest. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière pour rester dans le cadre de dépenses projetées à la clôture de la concession.

Les actions d'accompagnement à la création d'entreprises sont majoritairement reconduites, toutefois en l'absence de visibilité sur le programme French Tech Incubation, aucune dépense ni recette n'a été prévue en 2026. Des financements européens vont être sollicités dans le cadre du programme ALCOTRA pour l'accompagnement de start ups dans le secteur de la mobilité, si le financement est accordé il pourra compléter le prévisionnel de recette en cours d'exercice.

Les dépenses relatives à l'animation territoriale sont majoritairement constituées par les subventions aux associations à hauteur de 295 000 €, cette prévision est basée sur les subventions accordées en 2025 et intègre une enveloppe de 9 K€ pour les demandes en cours d'année et de 20 K€ pour les subventions à l'innovation. Il est proposé que les délibérations d'octroi de subventions soient laissées à l'approbation du nouvel exécutif de Chambéry-Grand Lac économie sauf sollicitation expresse des associations.

Les actions de prospection - communication intègrent en 2025 la poursuite de la mise en place de totems d'entrée sur les PAE : 25 K€ au Budget Général sur les PAE clos, 20 K€ au Budget Aménagement sur les PAE en cours.

- Frais de structure (dont indemnités des élus) : 383 K€

L'augmentation des frais de structure est contenue à 2 %, elle intègre le passage des logiciels de gestion financière en mode hébergé en accompagnement du changement de serveur à prévoir en 2026.

- Entretien des sites : Savoie Technolac et Savoie Hexapôle : 300 K€

Les dépenses d'entretien des PAE Savoie Hexapole et Savoie Technolac restent stables par rapport à 2025.

- Subvention au Budget immobilier : néant
- Frais sur portage EPFL : 5 K€

Les recettes réelles de fonctionnement

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 intègre le cadrage de stabilité de contribution de fonctionnement donné par les communautés d'agglomération.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un volume de : **3 354 K€** dont :

- Contributions des agglomérations 3 307 K€,
- Recettes liées aux actions : 34 K€,

La prévision de recettes est en baisse par rapport à 2025 du fait de l'absence de visibilité sur les financements Frech Tech Tremplin.

- Part salariale des « Tickets Restaurant » : 8 K€.

Ces projections conduisent à une augmentation des dépenses de gestion de 0,5 % par rapport à 2025 et à une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 2,9 %.

L'épargne de gestion prévisionnelle s'élève à 668 K€ en baisse de 14 % par rapport à 2025.

Dette

Le Budget Général porte les emprunts souscrits pour le financement des PAE, et les emprunts issus des syndicats Savoie Technolac et Savoie Hexapôle.

Au Budget Général le Capital Restant Dû au 01/01/2026 s'élève à 26,8 M€

L'annuité 2026 s'élève à 1, 106 M€ dont 770 K€ refacturables aux PAE et 25 K€ affectés aux réserves foncières.

Aucun emprunt in fine n'arrive à échéance en 2026, les prochaines échéances d'emprunt in fine interviendront en 2027 : 2,55 M€, et en 2028 : 3,2 M€.

Les recettes de commercialisations 2026 permettront de rembourser par anticipation une part de l'échéance en capital in fine de 2027 qui s'élève à 2,55 M€.

L'annuité transférée non refacturable aux PAE s'élève à 312 K€, elle est en baisse de 27 % par rapport à 2025. Les prochains paliers de baisse de cette dette issue des syndicats dissous interviendront en 2030 et 2031.

Annuité de la dette affectable aux PAE et Recettes de Commercialisation

Les recettes de commercialisations sont affectées prioritairement au remboursement d'avance consentie par les agglomérations au titre des cessions avec paiement différé.

Les projections de recettes de commercialisations 2026 s'élèvent à 8,1 M€, elles seront affectées à hauteur de 2M€ au remboursement de la dette, à 3,1 M€ au remboursement d'avance de Grand Chambéry, à 495 K€ au remboursement d'avance de Grand Lac et à 2,5 M€ à l'acquisition de tènements publics (PAE Massettes 2 acquisition à la commune de La Ravoire, PAE Entrelacs acquisition à la commune, PAE Voglans remboursement d'avance à la commune, PAE Procity acquisition à Grand Lac.

Il est à noter que certains dossiers sous promesse font actuellement l'objet de négociation sur le prix du fait de contraintes techniques, le montant des recettes prévisionnelles pourra être revu pour intégrer ces contraintes (Massettes Hôtel COGECO – Cassine Lots A3).

Les projections de recettes 2027 s'élèvent à 9,7 M€ dont 5,5 M€ affectables au remboursement de la dette et 3,9 M€ au remboursement d'avance de Grand Chambéry.

La somme des projections de recettes 2026 et 2027, incluant les incertitudes permettent d'envisager un remboursement d'emprunt à hauteur de 6,1 M€.

Sous réserve de la réalisation effective des commercialisations prévues, les échéances d'emprunt in fine 2027 et 2028 qui s'élève au total à 5,7 M€ sont couvertes.

Autofinancement hors PAE et possibilité de financement des réserves foncières

L'annuité 2026 de la dette, hors dette refacturable aux PAE s'élève à 312 K€. Elle est en baisse de 28 % par rapport à 2025.

Cette diminution de l'annuité fait plus que compenser la diminution de l'épargne de gestion et conduit à une épargne nette de 331 K€ en hausse de 2,4 % par rapport à 2025.

Conformément aux principes de fonctionnement l'épargne nette est affectée à la constitution de réserves foncières à long terme.

Les dépenses de réserves foncières sont constituées en 2026 par la dernière échéance de portage EPFL, La Ravoire RD 1006 - 1 (ONF / Dacquin / Zebbar), et par la première échéance de portage EPFL RD 1006 - 2 pour le tènement Voiron et Chamiot, soit une échéance de 675 K€. La fin de portage La Ravoire RD 1006 - 1 représente un montant de 562 K€. Ce montant pourra être échelonné sur 2 ans en cas de réponse positive de l'EPFL sur la demande de prolongation sollicitée par Chambéry-Grand Lac économie.

Une prévision de dépense de 60 K€ en matière de système d'information sera également à prévoir en 2026. Elle correspond au remplacement du serveur et à l'évolution des logiciels métiers finances en solution hébergée. Le serveur aura 8 ans en 2026, son remplacement est évalué à 19 K€ HT, une étude de coût est en cours pour évaluer la pertinence d'un achat ou d'un service d'hébergement. Le logiciel de gestion financière utilisée par Chambéry-Grand Lac économie (E-Magnus Berger Levrault)

ne sera plus maintenu à partir de 2028. Son évolution en 2026 vers une solution en mode hébergé permettrait d'optimiser le coût du remplacement du serveur.

Les remplacements de totems d'entrées des PAE prévus au plan d'action (25K€) sont imputés en investissement.

Compte tenu de ces projections de dépenses, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 747 K€, et le besoin de recours à l'emprunt (hors PAE) à 416 K€.

Utilisation du fonds de réserve foncières

A compter de 2020 Chambéry-Grand Lac économie a procédé à des acquisitions foncières à long terme, en ayant recours au portage de l'EPFL et en acquisition directe.

La capacité de financement de ces réserves foncière à long terme à contribution des agglomérations égale a été évaluée à une enveloppe globale de 10,5 M€.

En 2025, les acquisitions foncières réalisées dans ce cadre ont porté sur 2 tènements le long de la RD 1006 à La Ravoire : tènement Voiron d'une superficie de 9 000 m² pour un montant de 2,3M€ et Maison Chamiot sur un tènement de 1 278 m² pour un montant de 268 000 €.

En 2026 est prévue l'acquisition du tènement Duraline sur les communes de Motz et Serrières, à la suite de la décision de préemption prise en 2025. Le site est composé de 8500 m² de locaux d'activités sur un tènement de 5,3 ha. Une négociation sur le prix est en cours, la prévision budgétaire est basée sur le prix des domaines augmentées des frais d'acte soit 2,26 M€.

Les acquisitions déjà réalisées augmentées de la prévision d'acquisition Duraline représentent un montant de 7 100 000 € soit 68 % d'utilisation du fonds de réserves foncière.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée et participations

En 2026 Chambéry-Grand Lac économie interviendra en tant que maître d'ouvrage délégué pour la réalisation d'ouvrages concernant les PAE Cassine, Pont Pierre et Landiers. Le solde de de la participation de Chambéry-Grand Lac économie au giratoire de la Revéraz sera appelé.

○ Cassine

Les travaux d'aménagement des espaces public du PAE Cassine relevant de la compétence de la ville de Chambéry et de Grand Chambéry sont réalisés par Chambéry-Grand Lac économie en maître d'ouvrage délégué.

La phase 1 des travaux d'aménagement des espaces publics a commencé à l'automne 2025, elle porte sur un montant de 6,2 M€ HT, dont 4,8 M€ relevant du bilan de l'opération, 937 K€ HT relevant de la compétence de la ville de Chambéry et 422 K€ HT de la compétence de Grand Chambéry.

○ Pont Pierre - Giratoire

L'opération porte sur la création d'un giratoire sur la RD 1201 en entrée du PAE de Pont Pierre pour un coût d'opération de 1 542 682 € HT. L'aménagement a fait l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par le Département et Grand Lac à Chambéry-Grand Lac économie.

Le giratoire est composé de 4 branches, 2 sur la RD 1201, 1 destinée à desservir le futur pôle santé de compétence Grand Lac, 1 dans le périmètre du PAE Pont Pierre desservant les terrains économiques, le SDIS et la déchetterie.

Le plan de financement tenant compte des compétences desservies par les branches du PAE s'établit comme suit : Grand Lac 995 K€HT, Chambéry-Grand Lac économie 400 K€ HT, Département 150 K€ HT.

○ **Landiers – Giratoire de la Françon**

Une convention de participation entre Chambéry-Grand Lac économie, Grand Chambéry et Grand Lac a été approuvée en 2019 pour la réalisation des aménagements connexes au nœud autoroutiers : les giratoires de Belle Eau.

Le montage visait à ce que Chambéry-Grand Lac économie soit l'interlocuteur unique d'AREA pour le versement de sa participation financière et que Grand Chambéry soit maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux. Le giratoire de Belle Eau a été réalisé en 2021 en application de ce montage. La réalisation du giratoire de la Françon a dû être reporté pour des questions de maîtrise foncière. L'ouvrage fait l'objet d'une nouvelle étude en lien avec Grand Lac. Chambéry-Grand Lac économie ayant suivi la négociation foncière et l'adaptation de l'emprise de l'ouvrage en découlant, il est envisagé que Grand Lac donne mandat à Chambéry-Grand Lac économie. Cette évolution du montage opérationnel fera l'objet d'un avenant à la convention de financement en cours ainsi qu'à la mise en place d'une convention de mandat avec Grand Lac. Une actualisation du coût de l'ouvrage sera également à prévoir.

○ **Giratoire Revériaz**

Le coût d'opération du giratoire de la Revériaz hors ville et mobilité, s'élève à 1 054 K€ HT. Compte tenu de la participation financière des entreprises Opinel et Vicat de 430 K€, de celle du Département à hauteur de 150 K€, la participation de Chambéry-Grand Lac économie s'élève à 477 K€ répartie entre les agglomérations selon les mêmes règles de partage que les déficits soit 105 K€ pour Grand Lac et 372 K€ pour Grand Chambéry. La fin des travaux est prévue en 2025. Le versement de 60% de la participation de CGLE est intervenu en 2025. Le solde intégrant les éventuelles révisions sera appelé en 2026.

Au Budget Aménagement :

Les **prévisions de dépenses 2026** s'élèvent à **9,6 M€** répartis comme suit :

PAE territoire Grand Lac : 2,6 M€

Pont Pierre : aménagement PAE et participation giratoire

Entrelacs 2 : achat foncier à la commune d'Entrelacs et commercialisation

Drumettaz-Clarafond - Procity : création PAE achat foncier Grand Lac, échange et commercialisation

Sources : fin équipement mobilité

PAE territoire Grand Chambéry : 5,6 M€

Cassine : travaux d'aménagement

Massettes 2 : achat foncier à la commune de La Ravoire et commercialisation (Padel)

Châtelard : acquisitions foncières

PAE territoires Grand Lac et Grand Chambéry – Savoie Technolac : 1,4 M€

Phase 1 : continuités cyclables et démarrage parking Sud Est.

Les **prévisions de recettes 2026** s'élèvent à **11,1 M€** répartis comme suit :

Subventions participations Loyers : 3 M €

Recettes de commercialisation : 8,1 M€

Les recettes de commercialisations sont affectées :

- ✓ À l'achat de foncier aux communes et à Grand Lac pour 2,5 M€
- ✓ Au remboursement d'avances aux Agglomérations pour 3,6 M€
- ✓ Au remboursement de la dette pour 2M€

Le besoin de financement des PAE pour 2026 est évalué à **4,1 M€**

3 clôtures de PAE sont prévues en 2026 :

- PAE Monzin à Vimines : bilan déficitaire de – 350 K€ à répartir à hauteur de 328 K€ pour Grand Chambéry et 22 K€ pour Grand Lac,
- PAE Fontanettes 1 – Bilan déficitaire de - 1,18 M€ à répartir à hauteur de 1, 046 M€ pour Grand Chambéry et 138 K€ pour Grand Lac,
- PAE Fontanettes 2 – Bilan déficitaire de - 130 K€ à répartir à hauteur de 65 K€ pour Grand Chambéry et 65 K€ pour Grand Lac.

Les subventions d'équilibre permettront de rembourser le solde des avances foncière à Grand Chambéry ainsi que les frais financiers des avances. Le solde soit 439 K€ pour les 3 clôtures sera affecté au remboursement de la dette.

Synthèse des bilans des PAE

La projection des bilans des PAE a été actualisée en tenant compte des chiffrages et décisions intervenus en 2025. Elle porte le montant des déficits à 24,1 M€ dont 23,5 M€ restant à appeler et le montant des excédents prévisionnels à 8 M€ dont 7,3 restant à percevoir.

L'actualisation intègre notamment :

Pour le PAE des Sources, une adaptation du prix de commercialisation pour les 4 lots dont la superficie de talus représente entre 48 % et 62 % de la totalité de la parcelle, le Conseil Syndical a approuvé une application du prix de commercialisation sur la seule surface utile des lots. Cette décision réduit les recettes de 630 000 €. L'ajustement de l'échelonnement des commercialisations conduit, par ailleurs, à une augmentation des frais financiers de 460 000 €.

Pour le PAE Savoie Technolac hors concession : l'intégration des actions STL 2050 conduit à une augmentation de dépenses de 3 200 000 €.

Le chiffrage de l'extension de Motz-Serrière qui conduit à une opération déficitaire de 740 K€, le tènement de l'extension fait partie du stock de foncier transféré, le lancement de l'opération reste à valider.

La création des opérations nouvelles Voglans Gare et Cruet Proclité, les 2 opérations sont excédentaires à hauteur respectivement de 673 K€ et de 83 K€.

Au Budget Immobilier :

Contexte

Les orientations budgétaires 2026 tiennent compte d'un contexte de ralentissement des demandes de locations de bureaux. Le taux d'occupation des locaux en septembre 2025 s'élève à 80 %, en baisse par rapport au 3 dernières années.

Le risque d'impayés est également à prendre en compte.

Le recouvrement des loyers fait l'objet d'un suivi régulier, afin de couvrir le risque d'impayés, une enveloppe de 30 000 € sera prévue en admission en non-valeur. Une provision de 100 000 € a été constituée en 2024 pour couvrir le risque de contentieux sur l'appel de redevance d'occupation des fourreaux de fibre optique de Savoie Technolac, elle a été complétée de 30 000 € en 2025 à la suite de l'information d'une procédure de sauvegarde pour l'entreprise Completel qui présente un solde de reste à recouvrer de 81 000 €.

Le parc d'immobilier d'entreprises exploité par Chambéry-Grand Lac économie représente une superficie de locaux de 16 000 m², les bâtiments de Côte-Rousse, Horloge et Fontanettes qui constituent un patrimoine ancien représentent 80 % de cette superficie.

La forte évolution de l'ILAT sur 2 années consécutives (2024 : + 6,51 % – 2025 + 5,8 %) a eu un impact important sur les recettes locatives, la projection de loyers 2026 s'élève à 1,4 M€, l'évolution de l'ILAT à 1,6 % représente 20 K€.

Après une forte hausse en 2024 et 2025 liée au coût de l'énergie les charges de copropriété se stabilise voire diminuent (Pôle entrepreneuriat).

La ré-internalisation de certaines missions (état des lieux) corrélative à l'augmentation de temps de travail (80 à 90 %) d'un agent de Chambéry-Grand Lac économie permet de diminuer les dépenses de gestion.

La cession, en juillet 2025, du bâtiment House Boat 9, a un impact à la baisse sur les dépenses d'exploitation. Les locaux étant restés vacants à compter de fin 2024 en vue de la cession du bâtiment, l'impact est neutre sur les recettes.

Le plan de cession immobilière conduit depuis 2018 et la diminution du besoin de financement de l'opération centre de conférence a généré une section d'investissement excédentaire de 2021 à 2025. Les résultats de fonctionnement qui ont de ce fait pu être conservés ont été reversé en 2025 à hauteur de 800 K€. Cet excédent a été affecté au remboursement de la dette, dans un contexte de ralentissement des commercialisations.

Les dépenses de gestion représentent un volume de : 1 067 K€, en baisse de 8 % par rapport au BP 2025.

Cette diminution est liée à l'impact cumulé de la ré-internalisation de missions, de la cession du bâtiment House Boat et de la diminution des charges de copropriété.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un volume de : 1 854 K€, en baisse de 1% par rapport au BP 2025

Cette diminution est liée à la baisse du taux d'occupation et aux prévisions de cessions 2026.

Ces prévisions conduisent à une projection d'épargne de gestion de 797 K€ en hausse de 7 %.

Dette

Au Budget Immobilier le Capital Restant Dû au 01/01/2026 s'élève à 2,7 M€.

L'annuité 2026 constituée par la dette des Syndicats dissous et la dette refacturée par Grand Chambéry s'élève à 420 K€, elle est en baisse de 13 % par rapport à 2025.

Cette diminution permet d'absorber la mise en place d'un emprunt nouveau pour l'acquisition Duraline (projection sur 1 M€ compte tenu de la reprise d'excédent 2025).

Autofinancement

Les prévisions conduisent à une épargne nette de 317 K€ en hausse de 45 % par rapport à 2025.

Dépenses d'investissement 2026

Les dépenses d'investissement 2026 représentent un volume de 3,148 M€, elles sont constituées par :

- L'acquisition Duraline : 2 292 K€ (La prévision de dépense inclut la mise en place d'un système de vidéosurveillance).
- L'aménagement du parking de Côte-Rousse : 700 K€
- Des aménagements divers sur bâtiment : 131 K€

Compte tenu des recettes attendues (cession Savoie Floch et remboursement de consignment Duraline), le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2,6 M€ et le besoin d'emprunt à 2,288 M€. Ce dernier pourra être revu à la baisse lors de la reprise des résultats 2025.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical confirme que les éléments présentés sont à retenir pour la préparation du projet des budgets 2026.

Administration générale :

Sur proposition de Olivier ROGNARD, vice-président :

Délibération N° C25-84 :

Groupement de commande Copieurs.

Proposition d'adhésion au groupement de commande maintenance copieur conduit par Grand Chambéry.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la création du groupement de commandes pour la maintenance, et à titre accessoire de location et / ou acquisition, des solutions d'impression.

Article 2 : Autorise la Présidente de Chambéry-Grand Lac économie à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Aménagement :

Sur proposition de Daniel ROCHAIX, vice-président :

Délibération N° C25-85

PAE CASSINE – Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) applicable au lot T3 à usage tertiaire.

Approbation fiche de lot pour le lot T3 (dépôt PC en fin d'année).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) et ses annexes dont les dispositions sont applicables au lot T3, à usage tertiaire.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à ce CCCT, à y apporter les dérogations spécifiques au lot, et à procéder à la publication du CCCT et de ses annexes.

Délibération N° C25-86 :

ZAC BISSY-CHAMPS COURTS – Commune de Chambéry – Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique.

Demande de prorogation de la DUP qui arrive à échéance le 3/01/26 pour une nouvelle durée de 5 ans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique de la ZAC Bissy-Champs-Courts auprès de Madame la préfète de la Savoie.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Sur proposition de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, vice-présidente,

Délibération N° C25-87 :

Commune de La Ravoire – Cession de partie des anciens bâtiments de l'aérodrome – Autorisation de cession par Grand Chambéry à la SARL ACTIMA.

Autorisation de CGLE nécessaire pour la vente des bâtiments de l'aérodrome situés en ZAE, vendus directement par Grand Chambéry.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise, au titre de sa compétence, la cession du tènement cadastré section C n°378 sur la commune de La Ravoire, à la SARL ACTIMA, au prix de 460 000 €, et la signature de l'acte de vente par Grand Chambéry, en qualité de propriétaire du bien.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à intervenir à cet effet à l'acte de vente entre Grand Chambéry et la SARL ACTIMA, et signer tous documents à intervenir.

Sur proposition de Daniel ROCHAIX, vice-président,

Délibération N° C25-88

Commune de La Ravoire – RD 1006 – Avenant à la convention d'intervention et de portage EPFL La Ravoire – RD 1006.

Avenant à la convention de portage pour inclure la préemption CHAMBIOT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention d'intervention et de portage foncier n°24-646 – RD 1006, avec l'EPFL de la Savoie, portant sur l'acquisition complémentaire d'un foncier de 1 278 m² correspondant aux parcelles situées sur la commune de La Ravoire, cadastrées section C numéros 343-346-347 et 349.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Délibération N° C25-89 :

PAE LES MARIAGES – Commune de Le Châtelard – Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux consorts Fressoz.

Nouvel accord amiable à 20 €/m² pour l'aménagement du PAE Les Mariages au Chatelard.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts FRESSOZ située sur la commune du Châtelard et cadastrée section E numéro 501 pour une superficie de 845 m², moyennant le prix de 16 900 €, toutes indemnités incluses.

Article 2 : Précise que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Sur proposition de Yves MERCIER, vice-président,

Délibération N° C25-90 :

PAE DES CRUETS – Site PROCITE – Commune de Drumettaz-Clarafond – Bail à construction au profit de M. Grivelle-Dacheux.

Bail à construction de 80 ans au profit de Monsieur Grivelle-Dacheux pour la réalisation de d'un complexe de padel et services associés + bâtiment d'activités.

Loyer 130 €/m² de surface utile et 2€/m² de surface PPRI rouge.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 80 ans au profit de Monsieur Grivelle-Dacheux ou toute société qu'il se substituerait pour la réalisation de cette opération, portant sur une emprise d'environ 14 050 m², dont environ 4 955 m² de zone inconstructible en PPRI rouge, à prendre sur les parcelles cadastrées section C numéros 538, 539, 1998, 1995, 1996, 1997, 3374, 3376, 3369 et 3372, avec l'obligation d'édifier un complexe sportif dédié au padel ainsi qu'un bâtiment d'activités.

Article 2 : Approuve les modalités financières dudit bail à construction, à savoir un loyer de 130 € HT/m² de surface utile et 2 € HT/m² de surface inconstructible classée en PPRI rouge, les frais d'actes, droits et émoluments étant supportés par le preneur à bail. Ce loyer sera payable comptant en totalité le jour de la signature du bail à construction.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer le bail à construction, constituer toute servitude, et signer tous documents s'y rapportant.

Délibération N° C25-91 :

PAE PONT PIERRE – Construction d'un giratoire – Offre de concours Grand Lac.

Annule et remplace la délibération N° C25-75, du 22 octobre 2025 pour préciser que l'offre de concours ne porte que sur les branches RD et PAE, la branche Pôle Santé faisant déjà l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

		CD73	CGLE	Grand Lac	Total des participations	Total TTC
2 branches RD	TTC	301 836,93	207 924,09	415 848,18	925 609,20	925 609,20
Branche Pôle Santé	TTC			462 804,60	462 804,60	462 804,60
Branche PAE Pontpierre	HT		192 835,25	192 835,25	385 670,50	462 804,60
Totaux		301 836,93	400 759,34	1 071 488,03	1 774 084,30	1 851 218,40

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le projet de convention d'offre de concours ci-annexée à passer avec Grand Lac.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Article 3 : la présente délibération annule et remplace la délibération N° C25-75, du 22 octobre 2025.

Délibération N° C25-92 :

SAVOIE HEXAPOLE – Bâtiment CREALYS – Cession d'un atelier au profit de la société SAVOIE FLOCK.

Cession du dernier atelier au locataire en place.

Prix 1 100 € HT/m².

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la cession de l'atelier n°AT3 (lot n°3) d'une surface de 205,90 m² au profit de la Société SAVOIE FLOCK ou toute société qu'elle se substituerait pour la réalisation de cette opération, moyennant le prix de 1 100 € HT/m², soit un prix global de 226 490 € HT. Les frais d'acte, droits et émoluments seront supportés par l'acquéreur.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Création :

Sur proposition de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX :

Délibération N° C25-93 :

Participation au projet Alcotra Mieux +.

Le projet MIEUX + (Mobilité, Innovation et Économie Urbaine Transfrontalière) a pour objectif de concevoir, tester et valider un modèle de logistique urbaine bas-carbone.

Porté par un consortium associant la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et la Ville de Cunéo, et le Politecnico di Torino.

Le budget global du projet MIEUX + est de 1 935 900,00 €. Le financement accordé pour sa participation à Chambéry-Grand Lac économie s'élève à 140 000,00 €. La durée du projet sera de 36 mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la participation de Chambéry-Grand Lac au projet transfrontalier Alcotra Mieux+.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Administration générale :

Sur proposition de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente,

Délibération N° C25-94 :

Entrée au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) des communes d'Albertville et La Ravoire et de la communauté d'agglomération ARLYSERE.

Au terme de cette opération, le capital de la SPLS serait donc réparti comme suit :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	35,76 %
CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE	43 880 €	8,66 %
COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC	56 250 €	11,11 %
COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX	56 250 €	11,11 %
GRAND LAC	33 750 €	6,66 %
GRAND CHAMBERY	33 750 €	6,66 %
CŒUR DE SAVOIE	33 750 €	6,66 %
COMMUNE DE MONTMELIAN	11 250 €	2,22 %
COMMUNE DE LA RAVOIRE	11 250 €	2,22 %
COMMUNE D'ALBERTVILLE	11 250 €	2,22 %
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ARLYSERE	33 750 €	6,66 %
TOTAL CAPITAL	506 520 €	100,00 %

L'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en préalable à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, l'accord des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires pour toute modification statutaire portant sur la composition du capital ou les structures des organes dirigeants.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Donne son accord quant à l'entrée de la Communauté d'Agglomération d'Arlyère, la Commune d'Albertville et de la Commune de La Ravoire au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) dans les conditions décrites ci-avant.

Article 2 : Renonce à exercer le droit préférentiel de souscription des actions nouvelles émises.

Délibération N° C25-95

Donner acte des décisions de la présidente prises par délégation du conseil syndical.

N°	DATE	OBJET	MONTANT	DATE AFFICHAGE
P25-18	17/10/2025	CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE LA SOCIETE ABCAP INVEST 73-1 PAE MONZIN SUR LA COMMUNE DE VIMINES	4 935 € HT	23/10/2025
P25-19	24/11/2025	CREDIT AGRICOLE - EMPRUNT DE 2,5 M EUROS	2 500 000 €	25/11/2025
P25-20	24/11/2025	DECISION PORTANT VIREMENT DE CREDIT AU BUDGET IMMOBILIER	39 150 €	25/11/2025
P25-21	01/12/2025	DECISION PORTANT PROLONGATION DELAI OCCUPATION ENFIN I REEMPLOI PAE CASSINE	0 €	05/12/2025
P25-22	01/12/2025	DECISION PORTANT PROLONGATION DELAI OCCUPATION CAFES FOLLIET PAE CASSINE	16 055,90 € HT	05/12/2025
P25-23	01/12/2025	DECISION PORTANT PROLONGATION DELAI OCCUPATION MOLECUL'ART PAE CASSINE	0 €	05/12/2025

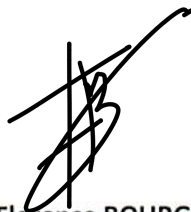
Le Conseil Syndical donne acte à la Présidente des présentes décisions prises en application des délibérations N° C20-59, C21-39 et C24-54.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, clôt la séance à 20 h 30.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 17 décembre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente



Florence BOURGEOIS
Secrétaire de séance